

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 7 mars 2022 à 19 h par vidéoconférence.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Michel Champigny (à l'exception pour la résolution 2022-078), Guillaume Landry, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

David Fournier, directeur général est également présent.

#### **2022-060           OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert  
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
D'ouvrir la séance du 7 mars 2022. Il est 19 h.

**ADOPTÉ**

2 personnes présentes dans la salle et 2 personnes dans la salle virtuelle.

#### **2022-061           ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par le conseiller Guillaume Landry  
Appuyé par le conseiller Dany Langlois  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

#### **Période de questions de l'assistance**

*Aucune question*

#### **CORRESPONDANCES DU MOIS DE FÉVRIER 2022**

1     FB.40    Journée Natalie Champigny  
                  *Invitations*

#### **2022-062           CORRESPONDANCES DE FÉVRIER 2022**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont  
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE les correspondances du mois de février 2022 soient reçues.

**ADOPTÉ**

#### **2022-063           ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert  
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 février 2022, ainsi que la séance extraordinaire du 28 février 2022 soient acceptés tels que présentés, les conseillères et les conseillers ayant reçu copies. **ADOPTÉ**

**2022-064 DÉPÔT DES FORMULAIRES DGE-1038 – LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES – ÉLECTIONS MUNICIPALES 7 NOVEMBRE 2021**

Le greffier-trésorier accuse réception des « formulaires DGE-1038 – Liste des donateurs et rapport de dépenses » dans le cadre de la campagne électorale relative à l'élection du 7 novembre 2021. Candidats (es) ayant déposé leur formulaire : Guillaume Landry, Antoni Dumont, Nicole Bernier, Denis Gilbert, Lyne Boulanger, Dany Langlois, Michel Champigny, Sabrina Denault Lapointe, Esthelle Larouche. **ADOPTÉ**

**2022-065 APPROBATION DES COMPTES**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseiller Dany Langlois  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de février au montant de 371 413.18 \$ (291 935.64 \$ par chèque et 79 477.54 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de février au montant de 128 090.97 \$ soient acceptés tels que présentés. **ADOPTÉ**

**Le greffier-trésorier présente le rapport du vérificateur et les résultats 2021.**

**2022-066 DÉPÔTS DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2021 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert  
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE les états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'année se terminant le 31 décembre 2021, présentés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton SENC, soient acceptés tels que présentés. **ADOPTÉ**

**2022-067 DÉPÔT ÉTATS FINANCIERS 2021 - RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS**

Proposé par le conseiller Michel Champigny  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE la Ville de East Angus accepte le dépôt des états financiers 2021 de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus. **ADOPTÉ**

**2022-068 RAPPORT ANNUEL 2021 - RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert  
Appuyé par le conseiller Michel Champigny  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville de East Angus accepte le dépôt du rapport des statistiques annuelles 2021 de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus.  
**ADOPTÉ**

**2022-069 DÉPÔT DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de East Angus a déposé son Plan stratégique de développement 2020-2025;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan soumis à l'équipe de développement du HSF, volet élus municipaux, est conforme aux exigences de la Politique d'investissement que la MRC a adopté pour le Fonds régions et ruralité, volet II local;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan tend à contribuer aux orientations de la MRC en matière de développement local et économique;

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

**IL EST RÉSOLU**

**QUE** le Plan stratégique de développement 2020-2025 déposé par la Ville de East Angus soit accepté.  
**ADOPTÉ**

**2022-070 DÉPÔT DE PROJET POUR LE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET II LOCAL**

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de développement local;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de East Angus dispose d'un montant total de 169 278,60 \$ réservé par la MRC du Haut-Saint-François dans le Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 local pour des projets de développement,

**CONSIDÉRANT QUE** dans son plan stratégique de développement 2020-2025, la Ville de East Angus a pour orientation l'optimisation de la qualité et de la diversité du cadre de vie dans une perspective de développement durable dont l'objectif est de poursuivre l'optimisation de la qualité et de la diversité du cadre de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'aménagement d'un bâtiment d'accueil au Parc des Deux Rivières avec services municipaux vise à contribuer à poursuivre l'optimisation de la qualité et de la diversité du cadre de vie en se dotant d'infrastructure durable pour améliorer la qualité de vie des citoyens et des visiteurs ;

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

**IL EST RÉSOLU**

**QUE** la Ville de East Angus dépose le projet d'aménagement d'un bâtiment d'accueil au Parc des Deux Rivières avec services municipaux au coût total de 230 000 \$;

**QUE** la municipalité s'engage à investir 26,40 % du coût total et souhaite financer 73,60 % avec le Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 local réservé pour elle à la MRC.  
**ADOPTÉ**

**2022-071 PIIA – 75, RUE ANGUS NORD**

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé est situé dans un secteur assujéti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion du comité le 25 février 2022, a étudié la demande de permis pour la rénovation de la façade sur la rue Angus Nord et à l'intersection Bilodeau / Angus Nord en incluant le remplacement du revêtement extérieur et l'ensemble des fenêtres du bâtiment de l'immeuble du 75, rue Angus Nord;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du CCU à l'émission du permis.

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil autorise l'inspecteur à délivrer le permis de rénovation au propriétaire du bâtiment situé au 75, rue Angus Nord. **ADOPTÉ**

**2022-072 DÉROGATION MINEURE – LOT 4 971 849 (280, RUE SAINT-JEAN OUEST)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur Marc-Antoine Paré qui est à l'effet d'autoriser au garage une superficie de 83,61 mètres carrés au lieu d'une superficie de 56,43 mètres carrés correspondant à 75% du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil de ne pas autoriser la dérogation

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par monsieur Marc-Antoine Paré soit refusée puisque ce type de demande a été refusée dans le passé. **ADOPTÉ**

**2022-073 REMERCIEMENTS – CLAUDE TARDIF**

**Il est unanimement résolu**

QUE la Ville adresse des remerciements à monsieur Claude Tardif, pour sa disponibilité et le beau travail effectué à titre de membre du Comité Consultatif d'urbanisme depuis le 26 février 1998. **ADOPTÉ**

**2022-074 ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE DE CONTENEURS, LEVÉE ET TRANSPORT DE MATIÈRES RECYCLABLES, SECTEURS INDUSTRIES, COMMERCES, INSTITUTIONS ET MULTI-LOGEMENTS**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur SEAO;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu deux offres.

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la Ville adjuge le contrat pour la fourniture de conteneurs, levée et transport des matières recyclables – secteurs industries, commerces, institutions et multi-

logements au plus bas soumissionnaire conforme, soit Waste Management Québec inc. , pour un montant annuel de 47 409.65 \$ incluant les taxes.

**ADOPTÉ**

**2022-075                      TRANSFERT DE CONTRATS – SANI-ESTRIE A LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.**

CONSIDÉRANT que la Ville a plusieurs contrats d'enlèvement des déchets, des matières recyclables et des putrescibles avec la compagnie Sani-Estrie.

CONSIDÉRANT que tous les actifs de la compagnie Sani-Estrie seront transférés à la compagnie Les Entreprises Raylobec inc.

CONSIDÉRANT que la compagnie Les Entreprises Raylobec inc. s'engage à respecter l'ensemble des conditions prévues aux contrats intervenus entre la Ville et Sani-Estrie.

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville accepte le transfert des contrats intervenus entre la Ville de East Angus et la compagnie Sani-Estrie à la compagnie Les Entreprises Raylobec inc, en date du 1<sup>er</sup> avril 2022, soient les contrats conclus par les résolutions suivantes :

- 2019-423      Travaux d'enlèvement et de transport des matières organiques putrescibles
- 2019-399      Travaux d'enlèvement et de transport des déchets et des matières recyclables.

**ADOPTÉ**

**2022-076                      ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT    DE PLANCHETTES DE VINYLE**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge l'achat de planchettes de vinyle à la compagnie Couvre-planchers M. Doyon pour un montant de 4 523.63 \$ (Facture 62449) et de 5 015.59 \$ (Soumission 12567), excluant les taxes.

**ADOPTÉ**

**2022-077                      PROJET AÉROGLISSEUR**

ATTENDU QUE la ville de East Angus a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Ascot Corner, East Angus et Westbury désirent présenter un projet de « Aéroglisseur rivière St-François et Eaton » dans le cadre de l'aide financière;

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil de la Ville de East Angus s'engage à participer au projet de « Aéroglisseur rivière St-François et Eaton » et à assumer une partie des coûts;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil nomme la Régie intermunicipale d'incendie de la région de East Angus organisme responsable du projet. **ADOPTÉ**

**Le conseiller Michel Champigny quitte la rencontre, il est 19 h 25.**

**2022-078 DON – JOURNÉE NATALIE CHAMPIGNY**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont  
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE la Ville verse un don de 1000 \$ à La Fondation Christian Vachon dans le cadre de la Journée Natalie Champigny.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

**Le conseiller Michel Champigny reprend son siège, il est 19 h 26.**

**2022-079 REMERCIEMENTS – RICHARD BOISVERT ET PAULINE MERCIER**

**Il est unanimement résolu**

QUE la Ville adresse des remerciements à monsieur Richard Boisvert et madame Pauline Mercier pour avoir permis la continuité et ainsi permettre l'amélioration du bâtiment et du terrain de jeux du club de golf de East Angus. **ADOPTÉ**

**2022-080 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT**

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE le conseiller Guillaume Landry soit nommé maire suppléant afin de siéger au conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-François, et ce, jusqu'au 4 juillet 2022. **ADOPTÉ**

**2022-081 ÉLUS MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN**

**ATTENDU** que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

**ATTENDU** que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

**ATTENDU** qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

**ATTENDU** que les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

**ATTENDU** que la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

**ATTENDU** que la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

**ATTENDU** que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

**Il est unanimement résolu**

**QUE** la Ville de East Angus condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

**QUE** la Ville joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

**QUE** la Ville demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

**QUE** la Ville invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

**Que** la Ville déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

**Que** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M<sup>me</sup> Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux. **ADOPTÉ**

**2022-082                   AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 822 – RÈGLEMENT  
FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Denis Gilbert, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 822 intitulé « Règlement 822 fixant la rémunération des élus municipaux » sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

**2022-083                   DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 822 –  
RÈGLEMENT FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS  
MUNICIPAUX**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert  
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
**QUE** le projet de règlement numéro 822 intitulé « Règlement 822 fixant la rémunération des élus municipaux » soit déposé. **ADOPTÉ**

**Période de questions de l'assistance**

*Aucune question*

**2022-084                    LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 19 h 36.

**ADOPTÉ**

**Lyne Boulanger, Mairesse  
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, greffier-trésorier  
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

**Certificats de crédits disponibles**

Numéro	Nom
2022-065	Approbation des comptes
2022-071	PIIA – 75, rue Angus Nord
2022-074	Adjudication de contrat – Fourniture de conteneur, levée et transport de matières recyclables, secteurs industries, commerces, institutions et multi-logements
2022-076	Adjudication de contrat – Achat de planchettes de vinyle
2022-078	Don – Journée Natalie Champigny